

# RAPPORT DE L'ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES DANS LE BÂTIMENT

- Norme NF P 03-201 de Février 2016.
- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Décret n° 2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 133-5, L. 133-6, L. 271-4 à L. 271-6, R. 133-1, R. 133-3 et R. 133-7
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Articles R 133-1 à R 133-7 et R 271-1 à R271-3 du code de la Construction et de l'Habitation),
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction
- Décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006 relatif aux durées de validité des documents constituant le dossier de diagnostic technique et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

N° dossier: 2011.173

Visite effectuée le : 13/09/2022

Date limite d'utilisation du diagnostic : 12/03/2023

## A – Localisation et Désignation des biens

Adresse : 266 rue de Rivoli  
75001 PARIS

Références cadastrales : Section AY n° 6

Bâtiment :

N° lot appartement : 22

N° lot cave: 2

Bien immobilier: Parties privatives

Destination : Habitation (Parties privatives d'immeuble)

Désignation : Un appartement de 5 pièces situé au 5ème et comprenant : Entrée, Cuisine, Séjour, Salon, Petit salon, Chambre 1, Chambre 2, Salle de Bains, Salle d'eau, Toiletttes, Dégagement, Dressing, Débarras, Cave

Année de construction de l'immeuble: Avant 1949



## B - Désignation du Client

### Propriétaire :

Nom : SC PLPC  
Adresse : 266 rue de Rivoli  
75001 PARIS

### Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire  
Nom : SC PLPC  
Adresse : 266 rue de Rivoli  
75001 PARIS

## C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

### Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : David Pougatch

### Raison sociale et nom de l'entreprise

Nom : EFTA  
Adresse : 13 avenue Georges Pompidou  
92150 SURESNES

Tél : 0620787869

Fax : 0149010736

Email : efa.sarl@gmail.com

### Désignation de la compagnie d'assurance :

Nom : AXA  
Numéro de police : Police n° 10952932204  
Date de validité : 31/12/2022

### Certificat de compétence :

Numéro du certificat : N° CPDI 0649  
date de validité : 22/10/2022  
Certification de compétence délivrée par : ICert

## D – Identification des bâtiments ou des parties de bâtiments visités ou des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

BATIMENTS et parties de bâtiments visités(a)	OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c) *
- Entrée	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
- Cuisine	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
- Séjour	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
- Salon	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
- Petit salon	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
- Chambre 1	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
- Chambre 2	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
- Salle de Bains	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites

BATIMENTS et parties de bâtiments visités(a)	OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c) *
- Salle d'eau	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
- Toilettes	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
- Dégagement	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
- Dressing	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
4ème - 22 - Débarras	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
4ème - 22 - Cave	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	: Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites

(a) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(b) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes.

(c) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

\* Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

## E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

SANS OBJET

## F – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

SANS OBJET

## G - Moyens d'investigation utilisés

L'investigation consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment désigné par le client sur le contrat de mission vis à vis des termites. Suite à l'investigation sur le bâtiment, l'opérateur signale au paragraphe « constatations diverses » du présent rapport la présence des éventuels indices d'agents de dégradation biologique du bois autres que les termites.

L'opérateur réalisant l'état relatif à la présence de termites doit inspecter le périmètre externe du bâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du bâtiment. La recherche porte sur les termites souterrains, termites de bois sec et termites arboricoles.

La visite est réalisée par inspection visuelle, par sondage systématique des bois visibles et accessibles à l'aide d'un poinçon, d'une lampe halogène 9 volts, d'une loupe, d'un humidimètre dans les parties accessibles, visibles et susceptibles d'être démontées sans outils. Un ciseau à bois et une échelle peuvent être utilisés en cas de nécessité.

Documents (remis ou non) : NEANT

## H - Constatations diverses

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre. Cependant, la situation des ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiment concernées.

*Note 1 : Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.*

### Commentaires divers :

NEANT

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

*Note 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.*

*Note 3 : Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.*

*Note 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICert  
Adresse de l'organisme certificateur : I.Cert - Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria • 35760 Saint-Grégoire*

Pour information : Article L 133-5 du CCH : "Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie."

*La société EFTA atteste que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoivent, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.*

*Note 5 : Le modèle de rapport est défini par l'Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.*

### Cachet de l'entreprise



Visite effectuée le : 13/09/2022  
Accompagnateur : en présence du locataire

Fait à SURESNES le 16/09/2022  
Par : EFTA

Nom et prénom de l'opérateur : David Pougatch

Signature de l'opérateur

**Date limite d'utilisation du diagnostic : 12/03/2023**

*Ce document reste la propriété de la société EFTA jusqu'à son paiement intégral.*